VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A D'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Par Willard & Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Speculateurs et Placeurs Attention ! Une Occasion pour Acquerir de Splendides Terrains Dans le Quatrième District, Voisinage Complètement Amélioré.

LIQUIDATION DE LA PEOPLE'S BREWING CO.

L'ILET DE VALEUR SPLENDIDEMENT SITUE, COMPRENANT

VINGT-QUATRE TERRAINS,

DEVANT ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHERISSEURS.

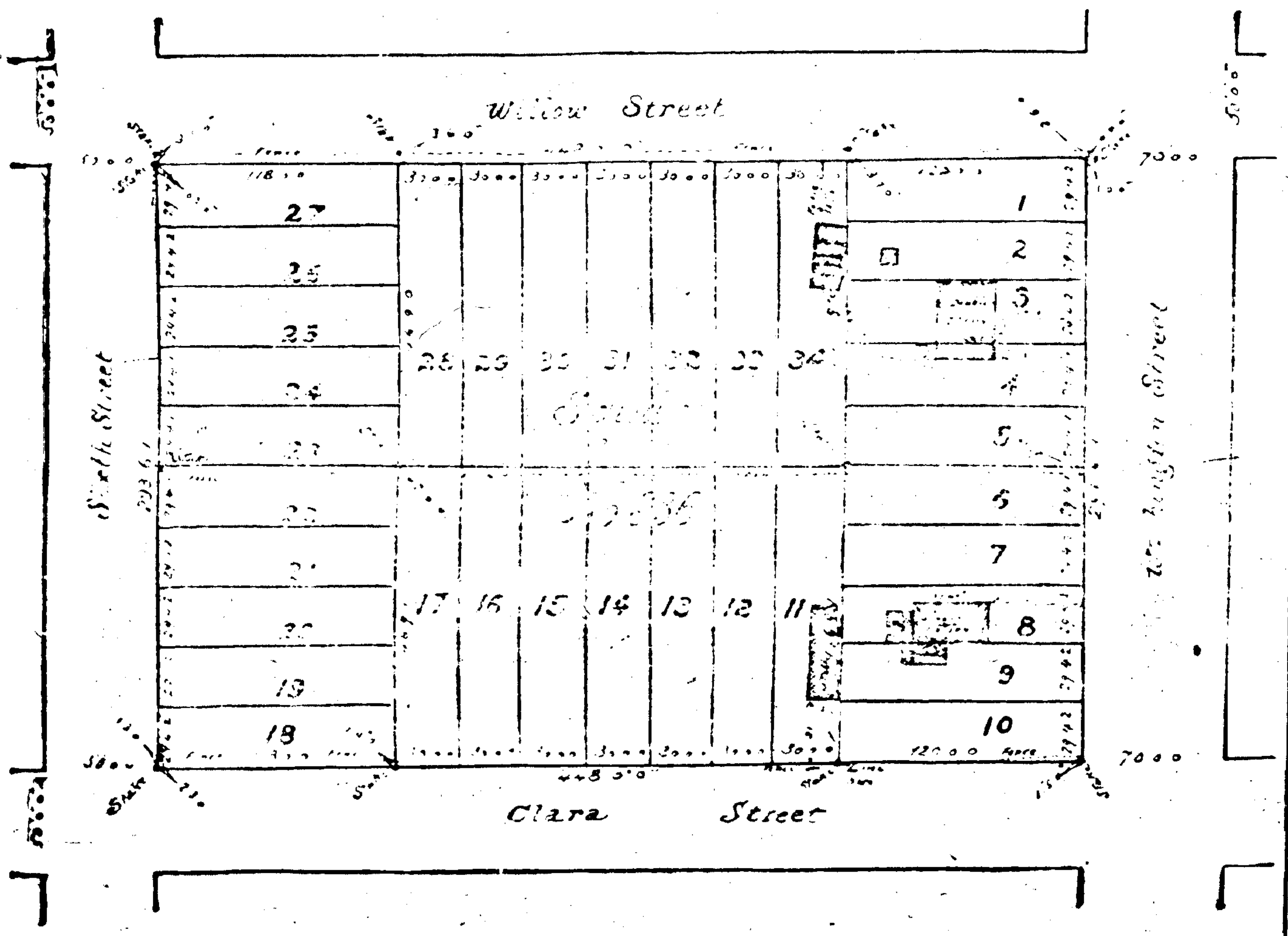

A L'ENCAN à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 4 JANVIER 1910 à midi. Vente par WILLARD & EISEMAN, 632 rue Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District in re Liquidation de la People's Brewing Co. de la Nouvelle Orléans, No 89,304 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous vendrons à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 4 janvier 1910, la propriété ci après décrite, à savoir:

Les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Washington sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Willow. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Washington et Clara. Les lots Nos 3 et 4 étant améliorés par un cottage simple. Les lots 8 et 9 étant aussi améliorés par un cottage simple.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Le lot No 11 ayant améliorations et est contigu aux lots 10, 9, 8, 7, 6.

Les lots Nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Sixième sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant l'encoignure des rues Sixième et Clara, et le lot No 27 formant l'encoignure des rues Sixième et Willow.

Les lots Nos 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Toutes de ces mesures apparaîtront plus complètes par référence à un arpentage fait par H. W. Reynolds, député voyer de ville, le 4me jour de novembre 1909.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en paiement à part égale de 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 7 0\|0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement final ci-dessus, lequel sera garanti par lien de vendeur et les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant John F. A. Hebel, notaire. Un dépôt de 10 0\|0 comptant au moment de la vente chez l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN.
MEYER EISEMAN, Encanteur.
632 rue Gravier.

Charles Osterberger, avocat pour les Liquidateurs.

28 nov—28—déc 5 12 19 26— an 2 4

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52,119 -Cour Civile de District—Division B.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District, Contenant 24 Terrains, l'ilet borne par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet—JEUDI le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, je vendrai conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B signé le 9me jour de novembre 1909 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme ci-décrite, à savoir:

Un certain carré de terre, améliorations etc., situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Robert, Upperline, Liberté (autrefois St André ou Green) et Howard (autrefois St-George) subdivisé en 24 terrains désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, sur un plan dressé par A. de Armas, voyer général daté du 6 mai 1859 déposé en l'étude de A. Dirocourt ancien notaire, d'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit: Le lot un formant l'encoignure des rues Robert et Liberté et le lot No 1[?] formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120' de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 mesurant chacun 30' 3' 3" de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 3' 4" de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement mesurant chacun 30' 3' 3" de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur, les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 de face à la rue Liberté sur 150' 5' de profondeur et les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 de face à la rue Howard sur 150 5 de profondeur.

Ladite propriété devant être offert en parcelle de un ou plusieurs lot à chaque offre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou en un et deux ans de crédit, garantis par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendu, ensemble avec le dix pour centage d'honoraire d'avocat, l'assomption des taxes pour l'année 1909, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur et que tout les acquéreurs fassent un dépôt de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN encanteur,
Bureau 331 33 rue Carondelet.

Legier & Gleason, avocat pour le demandeur.

Lyle Saxon & Meyer S. Dreifus avocat ad hoc représentant le défendeur

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lee F Keller

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,671—Division D. — Attendu que John Henry Haaz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lee F. Keller, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. —F. F. Teissier, avocat.

30 nov—30—déc 4 9

Succession de Oscar Loubat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 91,225 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Oscar Loubat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. — E. J. Moral, avocat.

28 nov—28—déc 2 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Julien Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 91 607 - Division [?]—Attendu que Mme Catherine Mouledous, veuve de Julien Dutrey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Dutrey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. - C. J. Moral, avocat.

23 nov—23 27—déc 7

Succession du Dr. Raymond Sauvage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 634—Division D —Attendu que Albert J. Lapasse a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Raymond Sauvage, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas. J. Théard avocat.

27 nov—27—déc 1 6

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE: Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s.

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

6 juin—1an

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Angus McKinnon vs Southland Turpentine Company

No 85,453 COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. "B"

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MERCREDI, 15 décembre 1909 à midi, au Lac Charles, paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, à la porte d'entrée de la maison de cour, faisant face à la rue Pujo, de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, lequel ordre a été enregistré le 8 novembre 1909 et est devenu final et exécutoire le 30 novembre 1909, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La propriété de la Southland Turpentine Company, comprenant l'installation, accessoires, patentes et droit d'occupation des lieux pendant une année, le tout d'après inventaire sur filière.

Conditions—A vendre le tout entier pour de l'argent comptant, la livraison de la propriété devant se faire de suite, et ladite propriété tenue aux risques de l'acquéreur dès le moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN
Encanteurs,
322 rue Baronne, Nouvelle Orléans, La.

Jno E. Todd, receveur.

5 déc—3 5 12 1

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

S. Lucius Elam, Jr. vs "Elam Paper & Stationary Co."

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. No 90,627

EN VERTU d'un ordre décrétal de la Cour Civile de District, Division E, par l'Hon. Geo. H. Théard président, et lequel a été entré le 5me jour de novembre 1909 et amendé le 22 novembre 1909, le soussigné a été nommé encanteur et ordonné de vendre à l'enchère publique, la propriété de la "Elam Paper & Stationary Company" tel qu'il est décrit dans ses grandes lignes par ledit ordre et l'amendement de cela, conformément auquel ordre

Je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de la Nouvelle Orleans, Ltd. No 311 rue Baronne, le 14me jour de décembre 1909 à l'heure de midi, la balance du fond de magasin de marchandise de la Elam Paper & Stationary Company, ledit fond de magasin ou balance dudit stock étant celui qui n'a pas été disposé par les receveurs pendant leur administration et laquelle sera dans le magasin de ladite Elam Paper & Stationary Co., à la date de la vente

Ledit fond de magasin de marchandises qui sera vendu a été inventorié et estimé sous la direction de la Cour.

Et je procéderai aussi de vendre à la même heure les comptes courants non-collectés qui étaient dûs à la Elam Paper & Stationary Co, et avant le temps de la nomination des receveurs, qui n'ont pas été collectés et qui sont maintenant dûs et en souffrance, lesquels comptes sont inventoriés et estimés sous l'ordre de la Cour.

Je vendrai aussi, à la même heure, les meubles et installations faites pour conduire le dit commerce.

Tous les précédents devant être vendus en bloc et en gros, au plus haut prix, pour pas moins de deux tiers de leur estimation, et pas moins du plus haut prix fixé par l'ordre de la Cour.

Je procéderai aussi de vendre à ladite heure le droit d'occupation du local pour un an du premier jour d'octobre 1909 pour pas moins de deux tiers de son loyer et valeur d'estimation et au prix fixé par ordre de la Cour ci-dessus référé.

Conditions— La vente devant être faite pour du comptant sur les lieux. La livraison des marchandises, compte-courant, installations et le droit d'occupation du local devant être fait immédiatement et tout au risque de l'acquéreur du moment de l'adjudication. Le tout d'après le récit dans l'ordre décrété de la Cour ci-dessus référé.

LIONEL M. RICAU
Encanteur.

1 déc—1 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Douves pour Barils de Sucre

-28 PAQUETS (Plus ou Moins)

LUNDI,

LE 13 DECEMBRE 1909,

A 11 heures a. m.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 825 rue Union, par ordre de la Crescent Warehouse Company, Ltd, pour le compte de celui que cela peut concerner, en vertu de l'acte 167 de 189- —528 Paquets de Douves pour Barils de Sucre.

LA VENTE DEVANT AVOIR LIEU A LA CRESCENT WAREHOUSE 849 RUE COMMERCE.

Conditions— Comptant sur les lieux avant livraison.

1 déc—1 5 12 13

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

1332-34 Rue Elmire, près Villeré.

SUCCESSION DE LAWSON CAIN.

No 91,139—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 30 décembre 1909, à midi, à la Bourse, des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. A, daté du 17 novembre 1909, dans l'affaire de la succession de Lawson Cain, il sera vendu à l'enchère publique à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 526, borné par les rues Elmire, Urquhart, Désiré et Villeré, lequel dit lot est désigné sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 avril 1897 et annexé pour référence à un acte de partage, passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 4me jour de mai 1897, d'après lequel plan, ledit lot mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, subdivisé en deux chambres et cuisine de chaque côté, bâtisses dans le fond, etc., loué à six dollars par côté. Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	1 [illegible]
Bons chevaux de trait	75@12
Chevaux communs	50@10
Mulets de ville	150@17
Extra heavy	200@20
Mulets pour habitations sucrières	150@18
Mulets pour coton	85@16

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Deux Cottages Doubles de Choix, 1712-14 et 1716-18 rue St-Antoine.

Succession de Mme Mary S. Schaumburg veuve de Wm Schaumburg, et de William Schaumburg, consolidée.

Nos 90,095 et 90,096—Cour Civile de District Division E

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 6 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 12 novembre 1909 et signé en cour ouverte le 18 novembre 1909. In re succession de Mme Mary Schaumburg, veuve de William Schaumburg et de William Schaumburg consolidée. Il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Derbigny, Annette et Roman, désigné comme lot 22 sur un plan par John Brill, architecte daté du 2 avril 1849, ledit lot mesurant 32 pieds et 2 lignes de face à la rue St Antoine sur 128 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 1716-18 rue St Antoine, comprenant un cottage double convenable, avec bâtisse dans le fond comme cuisine, le trottoir, l'allée et la cour sont pavés, citernes, etc., ayant de bons locataires et rapportant $16.00 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Derbigny, Roman et Annette, désigné comme lot 23, et mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue St-Antoine sur 128 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 1712-14 rue St Antoine avec bâtisse dans le fond. La cour et la banquette sont pavées, dans un bon voisinage bien habité, rapportant $16.00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus en le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit s'il y en a, en un et deux ans après la date, à l'option de l'acquéreur, tels billets devant porter 7 0\|0 par an d'intérêt et devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire, un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM. Buck, Walshe et Buck, avocats.

5 déc—5 12 19 26—jan 2 6

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Ménage.

Succession de Louis Newald.

No 87,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union—LUNDI 13 décembre 1909 à 11 heures a. m., au No 5511 rue Laurel, près Octavia, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, en date du et signé le 1er décembre 1909 dans la susdite affaire les meubles de ménage ci-après énumérés:

Une armoire double et des effets personnels.
Une berceuse en rotin.
Une toilette en noyer.

Conditions—Comptant.

G. G. Kronenberger avocat du pétitionnaire.

3 déc—3 5 13

J. L. Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 86 077—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE GEORGE SMITH

JEUDI, le 30 décembre 1909 à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

Nous vendrons à l'enchère publique la Bâtisse à deux étages, No 1516 rue du Camp.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de George Smith dossier No 86,077, le dit ordre daté et signé du 23 novembre 1909, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Race et Orange désigné comme lot C, sur un certain devis de voyer, dressé par D. E. Seghers & fils voyers daté Nouvelle Orléans, 3 février 1909 et annexé à un inventaire supplémentaire, pris et fait par John Janvier, notaire en cette ville, le 30 mars 1909 conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de George Smith, No 86,077 du dossier de ladite cour, d'après lequel dit devis d'arpentage ledit lot C commençant à un point à la rue Camp cent vingt-neuf pieds quatre pouces de l'encoignure de la rue Race et mesurant dudit point, une distance de trente pieds quatre pouces de face à la rue Camp, trente et un pieds huit pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de côté vers la rue Orange, une première profondeur de soixante quatre pieds quatre pouces sur la ligne de division du lot B, de là s'élargissant un pied quatre pouces vers la rue Race, de là une deuxième profondeur de cinquante-cinq pieds huit pouces à sa ligne de fond et jusqu'au mur en briques et au lot B. Le tout en mesure américaine. Les améliorations sur ledit lot C consistent en une bâtisse simple à deux étages portant le numéro municipal 1516 rue Camp, ensemble avec les bâtisses dans le fond y appartenant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais des certificats requis et frais de l'acte de vente pardevant John Janvier notaire. La vente sujette au bail s'il y en a un existant et les loyers retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. 10 pour cent de dépôt (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez:

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 910 rue Gravier.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Dan..

No 89 952—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. D.

Cottage Double, Nos 704 et 06 rue Joséphine.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 16 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété suivante décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances située dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot B, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Annunciation et Chippewa, sur un plan par L. Reizinstein, daté du 26 mai 1859 et déposé en l'étude de J. E. Jarreau notaire laquelle portion de terre mesurant en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et une ligne (31' 11" 1"') de face à la rue Joséphine sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds et dix pouces (95' 10") entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec 4 chambres de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante 1909 et payer les frais de tous certificats nécessaires, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, et assurer la propriété de la date de l'adjudication, déposer avec l'encanteur dix pour cent (10 0\|0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers et revenus de ladite propriété exceptés et à partir de la date du passage de l'acte de vente

John P Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 91,474 — Interdiction de Charles Henning—Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: W. H. Pascoe, avocat pour le demandeur; Gus J. Rienn, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Quand après avoir entendu les médecins, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées ce jour, que le défendeur, Charles Henning, est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur Charles Henning, est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction taxe les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 octobre 1909.

Jugement signé en cour ouverte le 25 octobre 1909.

Signé GEO. H. THEARD. Juge.

Pour copie conforme
J. G. LYNCH, Député Greffier.

24 nov—24 26—déc 6

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE

JOHN B. HIRSCHLE.

No 89,907 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans —Div. A.

Joli Cottage Simple, aussi le contenu d'une Forge.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 23 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1909 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages appartenant ou de quelque façon dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, (autrefois Faubourg Greanor) à la jonction des Chemins du Bayou et Gentilly, désigné par les Nos 4 et 5 de l'ilet borné par les rues N. White, Laharpe et les Chemins du Bayou et Gentilly, sur un plan de A. de Armas, daté du 21 novembre 1851, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire comme plan No 6 du livre de plans No 5, ledit lot No 4 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly 74 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté gauche, 86 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et 30 pieds 6 pouces en largeur dans le fond, ledit lot No 5 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 86 pieds 11 pouces 3 lignes sur le côté gauche du lot No 4, 92 pieds 3 pouces sur le côté droit et 32 pieds 6 pouces dans le fond. Ladite propriété est aussi décrite sur un plan dressé par Arthur de Armas, ex député voyer de ville, le 24 décembre 1888 et d'après ledit plan lesdits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 1530 et mesurent ensemble 66 pieds de face au Chemin Gentilly, 65 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Laharpe de 106 pieds et 6 pouces et la profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près du Chemin du Bayou de 74 pieds 8 pouces et 3 lignes, ledit devis de la date du 24 décembre 1888 étant annexé à un acte passé pardevant John G. Eustis notaire de cette ville, sous la date du 18 mai 1906.

Les améliorations de la propriété ci-dessus comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme No 1542 Chemin Gentilly, et contient galeries devant et derrière, 4 chambres, cuisine, chambre à bain, cabinet, etc., dans la cour il y a un bon hangar, citerne et atelier de travail.

AUSSI

Le contenu d'un atelier qui consiste d'une forge, une enclume, marteau, outils, etc.

Conditions— Pour l'atelier de forge comptant. La propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance en 5 lots de lien de vendeur portant huit pour cent (8 0\|0) par an d'intérêt jusqu'au paiement en un et deux ans avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant prorater les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant James J. Woulfe notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple, 2414 rue Gravier.

Succession de Mme Eunice C. Lee

No 91 210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet — MARDI le 21 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 15 novembre 1909, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes, dépendances appartenant ou de quelque façon dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet originairement No 28, maintenant 858, borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido et Rocheblave. Le dit lot est désigné par le No vingt-trois sur un plan de sub-division du dit ilet, en 34 terrains par A. De Armas, député voyer de ville daté du 4 avril 1885, et annexé pour référence et record à un acte passé devant N. B. Trist notaire, daté du 14 mai 1885, et mesurant trente pieds trois pouces à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire et faire 10 0\|0 de dépôt au moment de l'adjudication chez Cicero A. Ramsey, encanteur, Bureau 342 rue Carondelet.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

18 nov—18 21 24—déc 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Occasion de Faire un placement de Premier Ordre.

3921-23 Avenue Washington

Cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, bâtisses dans la cour etc. 2 terrains

Succession de Elizabeth Frank

No 91 296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division D

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 12 novembre 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos cinq et six, de l'ilet No 486, borné par l'avenue Washington, les rues Toledano, Broad, Quatrième et Dorgenois sur un devis de D. E. Seghers & fils, voyers annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er décembre 1904. D'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à l'avenue Washington sur cent trente-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme No 3921-3923 avenue Washington, avec bâtisses dans la cour, etc.

Conditions—1\|3 ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, payable en un et deux ans, portant 7 0\|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement devant être garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété et par les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909 et de payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, et faire 10 0\|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

CICERO A. RAMSEY, encanteur,
342 rue Carondelet.

A. D. Danziger, avocat.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Banque et Installations Coffre-fort Die old à Combinaison, Time Lock, Voûtes de Sûreté d'Epargnes, Pupitres, Pendule, Type-Writer, Tables, Chaises, Eventails Electriques, Caravelle Recevoirs, Protectographe, Canceleur de Chèque, etc.

Meyer S. Dreifus vs Le Colonial Bank and Trust Company.

No 87,785—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — VENDREDI, le 10 décembre 1909 à 11 heures a. m., sur les lieux 314 rue Camp, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 6 octobre 1909 de l'Hon E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée les meubles ci-après désignés à savoir

Un lot d'installations de banque et meubles, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

H. L. Favrot, Dart & Kernan, avocats.

28 nov—28—déc 5 7 10

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession de Terrains Désirables dans les Premier et Deuxième District.

Rue Saratoga, entre les rues Bienville et Conti. Ilet rue Gayoso. Mesurant 32 x 141 8 3.

Bienville entre les rues Gayoso et Salcedo. Ilet Conti. Mesurant 31 5 x 102 3 4.

3 Terrains.

Rue Hennessey, entre les rues Baudin et D'Hémécourt, ilet Alexander. Mesurant chacun 32 8 x 109 8 6.

MARDI le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Jacob Steck.

No 88,662—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido —MARDI, le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lequel daté et signé le 5 novembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec améliorations y appartenant, dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet 400 borné par les rues Salcedo, Gayoso, Bienville et Conti, désigné comme lot No 10 sur le plan No 4 attaché à un acte pardevant J. D. Atkinson, ancien notaire, daté du 10 mars 1869, mesurant 32 pieds de face à la rue Salcedo sur 141 8 3 de profondeur entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet ci-dessus et désigné comme lot No 15 sur le plan No 15 déposé en l'étude de Silas Magee ancien notaire et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3. Trois certains lots de terre avec améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hennessey, Baudin, D'Hémécourt et Alexander, désigné comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de C. Uncas Lewis, contigus et mesurant chacun 32 pieds 8 pouces, 7 3\|4 lignes de face à la rue Hennessey, sur 109 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, avec 8 0\|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et payable annuellement, garantie par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909, les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Joseph Sims, notaire et déposer chez l'encanteur 10 0\|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido

14 nov—14 21 28—déc 5 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

D'un endroit de commerce et résidence dans le Premier District 214-220 rue Saratoga, près de l'avenue Tulane, vis-à-vis de la bâtisse de la Cour Criminelle. Une occasion pour Placeurs, Spéculateurs, Cafetiers, Restaurateurs — JEUDI, le 9 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrere et ses enfants mineurs Palmer L. Barrere.

No 91 153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido (rez-de-chaussée) —JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 29 octobre 1909 et signé le 3 novembre 1909 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga) and Rampart Commune (maintenant l'avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant en mesure américaine, trente six pieds et cinq lignes de face à la rue Bassin, soixante trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Commune, soixante treize pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, et trente quatre pieds et trois lignes en largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises avec mansarde contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne etc. la rue est pavée portant les numéros municipaux 214-220 rue Sud Rampart (maintenant Saratoga) près de l'avenue Tulane, occupé comme une buvette, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910, à $60 par mois avec privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets portant 8 0\|0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police ou les polices au porteur ou porteurs des billets et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente, et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être pardevant Gustave A. Llambias notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE
Encanteur
806 rue Perdido

9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Franz Ohrapka

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,709—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rosalie Ohrapka administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Oscar Schreiber, avocat.

27 nov—27—déc 1 6

Succession de Joseph Veal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 823— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Arnett, ad interim tuteur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Nix & Tichenor, avocats

30 nov—30—déc 4 9

Succession de Mme Mary J. Blakely et Andrew H. Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 86 119—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. Russell Blakely, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Denegre & Blair, avocats.

23 nov—23—déc 2 7